



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

28 septembre 2015

3^e rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal Synergie entre agriculture et préservation de la faune et flore

(IVS).- Le 3^e rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal présente à fin 2014 les actions emblématiques et les perspectives de travail de l'Etat en matière de durabilité. En lien avec les engagements « Agriculture » et « Biodiversité et paysage », le canton œuvre avec les agriculteurs pour préserver les prairies et pâturages secs ainsi que les espèces typiques des champs de céréales. Cette synergie permet de préserver des espèces rares, parfois uniquement présentes en Valais, et de soutenir le secteur agricole.

Rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal

Ce rapport bisannuel du Conseil d'Etat fait le point à fin 2014 sur le programme d'actions cantonal en matière de développement durable (*voir annexes en lien*). Pour chacun des 16 engagements concernés, différentes actions emblématiques et perspectives de travail sont présentées. Afin de mesurer la tendance de chaque thématique, deux à trois indicateurs par engagement ont été sélectionnés.

Selon les 46 indicateurs produits pour évaluer la durabilité du canton, la bonne santé globale du marché de l'emploi et du tissu économique cantonal est à relever, notamment en matière d'innovation d'affaires. Les points faibles en matière économique concernent notamment le tourisme, en raison de la baisse du taux d'occupation des hôtels et de la faible part actuelle des lits commerciaux.

D'un point de vue environnemental, l'évolution des ressources vitales est plutôt réjouissante, à l'image de l'amélioration globale de la qualité de l'air ou du nombre de sites contaminés assainis sur l'ensemble du canton. Parallèlement, l'augmentation de la surface de réserves forestières sous contrat contribue à l'accroissement de la biodiversité en forêt.

Enfin, l'augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale et des chômeurs de longue durée contraste avec le développement du nombre de projets et de bénéficiaires en matière d'intégration, favorisant ainsi la cohésion sociale du canton. A relever qu'en matière de santé publique la prévalence de l'obésité chez les adultes reste un problème important, tant pour les hommes que les femmes.



Exploitation agricole et préservation de la nature

En lien avec les engagements « Agriculture » et « Biodiversité et paysage », le 3^e rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal rappelle que les prairies et pâturages secs ainsi que les espèces typiques des champs de céréales (dites messicoles) restent menacées en Valais. Pour lutter contre cet appauvrissement de la biodiversité, le canton, avec le soutien de la Confédération, aide financièrement les agriculteurs qui exploitent de manière appropriée de telles surfaces (ex. fauche tardive, absence d'irrigation par aspersion, fumure adaptée).

Cette synergie entre exploitation agricole et préservation de la nature permet non seulement de soutenir économiquement des exploitants, mais aussi de préserver et de favoriser des espèces rares, parfois uniquement présentes en Valais. Au niveau suisse, le Valais a une responsabilité particulière en la matière du fait que 35 des 40 espèces messicoles recensées en Suisse sont présentes en Valais, dont 24 se trouvent uniquement dans le canton.

Comme le promeut l'Agenda 21 cantonal, ce type de démarche vise à conserver et valoriser les paysages traditionnels et naturels importants, à préserver les espèces rares, menacées ou emblématiques, de même qu'à soutenir une activité agricole traditionnelle sur les surfaces riches en espèces. Par le soutien à de telles actions, le canton du Valais est sur la voie d'un développement durable.

***L'Agenda 21 cantonal** est un programme d'actions permettant de concrétiser la Charte du développement durable adoptée par le Grand Conseil en 1998. Constitué de 16 engagements, il présente les principaux défis économiques, environnementaux et sociaux que le Valais se doit de relever. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne est en charge de garantir sa mise en oeuvre. Plus d'informations: www.fddm.ch, rubrique "DD en actions".*

Personnes de contact :

**Jean-Pierre Pralong, responsable de l'Agenda 21 du canton - 027 607 10 88
ou 076 586 76 21**

Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement - 027 606 33 00.